



PREFET DE LA MOSELLE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

**PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)
DU RESEAU ROUTIER ET AUTOROUTIER**

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Avis de mise à disposition

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures de transports routières et autoroutières de l'Etat dans le département de la Moselle est mis à disposition du public pendant deux mois, conformément à l'article R572-9 du code de l'environnement, du 2 avril au 1^{er} juin 2012.

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et présenter éventuellement ses observations sur un registre ouvert à cet effet selon les dispositions suivantes :

- Préfecture de la Moselle
Direction des libertés publiques
Bureau de l'utilité publique et de l'environnement
9 place de la préfecture – bureau 204 – METZ
- du lundi au vendredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 –
- Direction départementale des territoires de la Moselle
Bureau d'accueil de la DDT (en présence d'un interlocuteur)
Mission Bruit
17 quai Paul Wiltzer – METZ
- du lundi au vendredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 –

Le dossier est également consultable sur le Portail des Services de l'Etat de la Préfecture, dans les rubriques suivantes :

- Observatoire du Bruit - Dossier « PLANS DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT » <http://moselle.gouv.fr/index.php?articleid=875>
- Actualités du Portail des services de l'Etat <http://moselle.gouv.fr/>

METZ, le - 2 MARS 2012

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Olivier du CRAY